

grosneur d'une autre en vaut autant ; dans le monde financier elle ne vaut que sa valeur : Turgot disait " que la monnaie est une marchandise ; " mais comme toute marchandise, elle a une mesure pour qui sait la mesurer ; ces impudentes monnaies américaines se faisaient accepter au pair dans le commerce ; mais chez les courtiers, merci, on les escomptait. De là, malaise. Le nouveau Ministre des Finances s'est dit ; démasquons ces intrus ; et après le 15 avril prochain les demies piastres, les quarts de piastre, les dimes et les demies dimes des Etats-Unis, frappés entre le 1er Juillet 1853 et le 22 mai 1868 auront cours légal comme suit : la demie-piastre, du poids de cent-quatre-ving-douze grains, à quarante centins ; le quart de piastre, du poids de cent quatre-vingt-seize grains, à vingt centins ; les dimes, du poids de trente huit grains, et quatre dixième de grains, à huit centins ; et une demie dime, du poids de dix-neuf grains et deux dixième de grain, à quatre centins.

*
*
*

Ce pauvre Sir Francis a émis un principe qui menace de lui devenir fatal, car sur ces entrefaites le Parlement s'ouvre. Il semble qu'on devait lui être reconnaissant de sa sévérité, et voilà qu'on veut lui rendre la pareille. Mais pour le prendre dans son propre dilemme on veut le faire passer pour un étranger. Le ministère le presse sur son cœur comme un enfant prodigue ; il le reconnaît pour un fils du sol ; mais d'autres prétendants à l'héritage du bon homme s'étaient rendus pour le recueillir. " Quinze ans d'absence, aucun intérêt dans les affaires du pays où il n'a pas de domicile, ni siège en parlement, s'écrie t-on, entortillé de la vieille pratique constitutionnelle, voilà qui surpasse ! " Et de protester, et de revendiquer, toujours au nom des principes !...

" Est-ce que l'on voudrait, dit le ministère, prétendre que l'absence de l'un de nos concitoyens le rendrait incapable de remplir toute charge de confiance ici ? Ou encore, voudrait-on faire croire que dès qu'un citoyen est jugé digne des faveurs spéciales de Sa Majesté, il deviendrait indigne d'occuper une position officielle dans la Chambre ? Croit on que ceux qui ont occupé des missions de confiance dans l'empire soient trop forts, trop capables pour occuper ici un portefeuille ministériel ? "

Les débats sur le discours du Tronc sont sérieux. Lors de la dernière clôture le Ministère Fédéral se composait comme suit :

L'hon. Sir John Alexander Macdonald, K.C.B. Ministre de la Justice et Procureur Général.

L'hon. Sir George Etienne Cartier, Baronet, Ministre de la Milice et de la Défense.

L'hon. Samuel Léonard Tilley, C.B. Ministre des Douanes.

L'hon. John Rose, Ministre des Finances.

L'hon. William McDougall, C.B. Ministre des Travaux Publics.

L'hon. William Pearce Howland, Ministre du Revenu de l'Intérieur.